

## **Un pharmacien de Casablanca contraint à une fermeture de 3 jours pour non respect des horaires**

Abderrahim DERRAJI - 2015-07-30 03:39:09 - Vu sur [pharmacie.ma](http://pharmacie.ma)

Après avoir écopé de deux avertissements\* pour non respect de l'arrêté n°1603 du 23 décembre 2014 réglementant les horaires des pharmacies de Casablanca, un pharmacien de Aïn Chock va se voir appliquer les dispositions de l'arrêté 1273 du 22 juillet 2015 qui prévoit 3 jours de fermeture pour non respect des horaires officiels en vigueur à Casablanca.

Cette décision sans précédent, qu'on aurait pu éviter, est à saluer puisqu'elle va permettre aux citoyens de ne pas perdre les avantages d'un service de garde organisé. Elle permettra aussi aux pharmacies géographiquement défavorisées de retrouver des chiffres d'affaires suffisants pour couvrir les charges relatives au service d'astreinte. Cette fermeture qui est le fruit de l'engagement sans équivoque du Wali de Casablanca et de la mobilisation des pharmaciens et de leurs instances professionnelles, va constituer une forme de jurisprudence qui permettra à la profession de se débarrasser des problèmes des horaires qui sont à l'origine de la dégradation du climat confraternel qui prévalait au sein de la profession pharmaceutique.

\* *Avertissement 4411 et avertissement 4493*